

LA DIRECTRICE QUI NE NOUS DISAIT PAS BONJOUR, NE NOUS A PAS DIT AU REVOIR !

Le mardi 14 novembre 2016, la Direction nationale représentée par Marcos GALLEGO, Directeur des Opérations France, a réuni les Instances Représentatives du Personnel, pour leur annoncer que notre Directrice de centre, Isabelle MARGERARD, ne faisait plus partie des effectifs depuis le jeudi 10 novembre, au soir.

Nous lui avons demandé quels étaient les motifs de ce départ précipité, et comme d'habitude aucune réponse explicite nous a été apportée, répondant que les raisons ne concernaient que l'entreprise et la principale intéressée.

Nous sommes alors en droit de nous poser des questions, au vu des derniers évènements survenus sur le centre. Est-ce dû :

- Aux dysfonctionnements fonctionnels et organisationnels suite à l'évacuation incendie ?
- Aux intrusions répétées sur une courte période ?
- A la fin des activités que la Direction nous avait annoncées pérennes (DIREXI, COVERLIFE...) ?
- Aux premiers résultats négatifs de l'E-SAT (Cf. TP Magazine du mois de Novembre : -8%) ?

TELEPERFORMANCE laisse encore et toujours place aux spéculations et aux questions sans réponses !!!!!

Le lundi 13 Novembre, seuls les cadres de l'entreprise ont été informés d'une réorganisation de la Direction.

Ce jour même, La CGT s'est aperçu, après l'envoi d'un mail à Isabelle MARGERARD, que son adresse électronique avait été désactivée et qu'aucun élu et mandaté n'avait eu d'information sur le sujet. Une déléguée du personnel CGT, a donc pris l'initiative de consulter le registre unique du personnel*, et s'est aperçue que notre Directrice était encore comptabilisée dans les effectifs de l'entreprise.

Que doit-on en conclure ?

DEVINETTE DU JOUR :

Sachant que la nouvelle Directrice, précédemment Responsable de Production sur Villeneuve d'Ascq s'est présentée le lendemain, mardi 14 novembre 2016, qu'elle a appris en un week-end de trois jours qu'elle était promue, qu'elle devait donc déménager à 800 km, et devait être présente sur site de Bordeaux dès le mardi, et de la manière dont on nous l'a évoqué, tout ceci s'est déroulé sur le week-end de l'Armistice... Cette décision s'est-elle prise réellement en un week end ou était-elle déjà actée et l'information communiquée, comme toujours, en dernier, aux salariés ???



?



?



Réponse : aucune considération pour les salariés

**le registre unique du personnel : document ou fichier informatique permettant de tenir à jour la liste des salariés d'une entreprise et comportant des mentions réglementaires devant être inscrites de manière indélébile. La tenue de ce registre constitue une obligation pour l'employeur. L'inscription sur ce registre doit intervenir dès l'embauchage et des mentions générales et particulières doivent être mentionnées.*